

Le paysage bâti des bords de lac

A-L. Équipements publics et constructions privées à partir des années 1920

Les Cygnes, Les Mouettes, Les Roseaux, immeubles

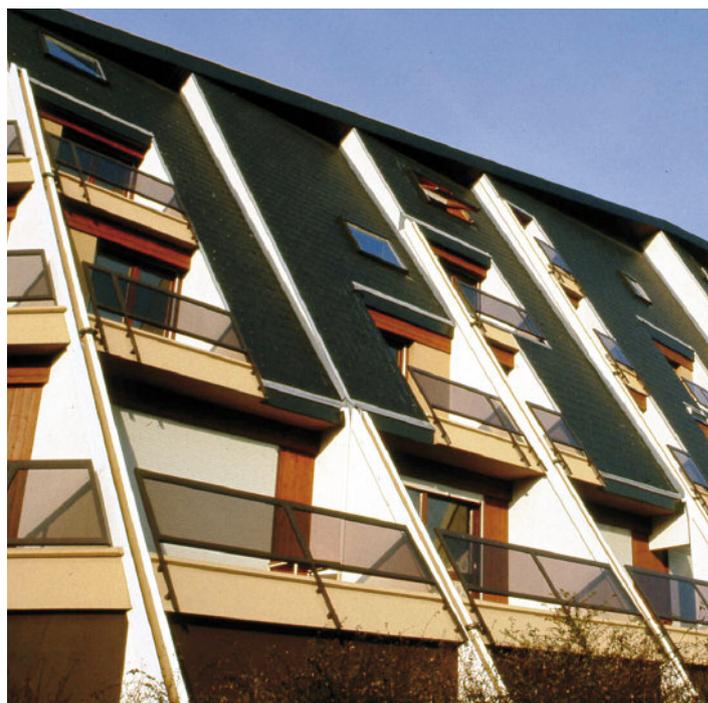
F

/ Petit-Port /

C'est au cours de la même opération immobilière, conduite par la société civile immobilière des Bords du Lac et l'architecte Jean-Louis Chanéac, que ces trois immeubles ont été successivement édifiés entre 1974 et 1982. Le chantier de l'immeuble baptisé Les Cygnes, au sud, débute en 1974 et s'achève en 1976 ; les travaux de la construction intermédiaire, Les Mouettes, sont terminés en 1979 ; le bâtiment placé au nord, Les Roseaux, ouvre en 1982. Destinés à abriter un habitat saisonnier, les locaux sont majoritairement composés de petits logements d'une pièce.

Cet ensemble est réalisé selon le programme et les prescriptions architecturales et urbaines de la zone d'aménagement concertée (ZAC) des Bords du Lac. A ce titre, elle fait figure d'exception puisqu'il s'agit du seul exemple de réalisation partielle d'un plan d'urbanisme.

Ces immeubles sont également une belle illustration des volontés architecturales de Chanéac pour le secteur, auteur non seulement des plans de ces immeubles mais également du plan d'aménagement de zone (PAZ) de la ZAC. Façades et profils inclinés des volumes, destinés à évoquer la silhouette de la Dent du Chat, percées régulières entre les immeubles, accès par l'arrière, balcons-loggias, utilisation de l'ardoise sur des toitures pentues, absence de clôture, font partie des lignes forces du PAZ. L'architecture de ces trois édifices pionniers de la ZAC, doit devenir une référence pour les futures constructions. Et cette première association de la SCI des Bords du Lac et de Jean-Louis Chanéac signe le début d'une longue collaboration. Cette dernière se poursuit en effet pour l'opération immobilière "Renaissance du Tillet".



^ Profils inclinés et balcons loggias. Photo anonyme, vers 1985.
(AC Aix-les-Bains)



Photo Inv. D. Harreau, 2015. ^
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel © Ville d'Aix-les-Bains